

Cinq provinces, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et le Manitoba, ont par la suite établi un bureau analogue au sein de leur ministère du Travail respectif. Et le Québec vient de voter une loi portant sur la création d'un Conseil du statut de la femme.

L'événement qui a la plus contribué à mettre en lumière la condition de la femme au Canada a été la création, en 1967, d'une Commission royale chargée d'enquêter sur la situation de la femme dans ce pays. En 1970, la Commission a publié un rapport contenant quelque 170 recommandations s'adressant, les unes, au Gouvernement fédéral, les autres aux autorités provinciales et municipales.

Ce rapport a servi, dans une large mesure, de point de ralliement des activités de nombre d'associations féminines du Canada. Peu après sa parution, a été fondé, en vue de promouvoir la mise en application des recommandations de la Commission royale d'enquête, le *National Action Committee on the Status of Women* qui regroupe diverses associations dont le Conseil national des femmes du Canada, la Fédération canadienne des femmes des carrières libérales et commerciales, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités et la Fédération des femmes du Québec.

A l'échelon fédéral, le Bureau de la coordinatrice de la situation de la femme (Conseil privé) a été établi en 1971 et chargé de coordonner les efforts déployés dans les divers ministères et organismes fédéraux dans le sens des recommandations de la Commission. En mai 1973, le Gouvernement fédéral a nommé un Conseil consultatif de la condition féminine, comptable au ministre désigné et chargé d'aviser et le public et le gouvernement au sujet de diverses questions relatives à la condition de la femme au Canada.

RP/A

DOCS
CA1 EA9 R99 FRE
sept. 1973
La femme au Canada
54015765 .B435901x

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E

